

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE – FRATERNITE

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2016_ 0049

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de
CHAMPS-SUR-MARNE

SEANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le 8 avril, à 20h30

*Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 30 Mars 2016 s'est
assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de
M. VACHEZ, Maire de Noisiel*

PRESENTS : M. VACHEZ, M.SANCHEZ, MME DODOTE, MME TROQUIER, M.VISKOVIC, MME
NAKACH, M. TIENG, MME NEDJARI, MME BEAUMEL, M. RATOUCNIAK, MME JULIAN, M.
FONTAINE, MME DAGUILLANES, M.MAYOULOU NIAMBA, MME MONIER, M. NYA NJIKÉ,
MME ROTOMBE, M.CALAMITA, MME COLLETTE, MME VICTOR, M.ROSENMANN, MME
BOUHENNI, M.DRAME, M.KAPLAN, M. KRZEWSKI, M. NGUYEN

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES

*Monsieur DIOGO qui a donné pouvoir à Monsieur VISKOVIC,
Madame NATALE qui a donné pouvoir à Monsieur TIENG,
Monsieur BEAULIEU qui a donné pouvoir à Madame NEDJARI,
Madame CAMARA qui a donné pouvoir à Madame NAKACH,
Monsieur BARDET qui a donné pouvoir à Monsieur SANCHEZ,
Madame PELLICIOLI qui a donné pouvoir à Monsieur KAPLAN,*

ABSENTS :

Madame Lucrèce KRA,

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Giselle COLLETTE

Sortie de Monsieur KRZEWSKI pendant le vote du point n°6 de l'ordre du jour

Point n° 1 : Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2015

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU la note explicative de synthèse adressée aux membres du Conseil municipal et portant sur le Débat d'orientation budgétaire 2015,

VU la délibération du Conseil Municipal du 6 février 2015 prenant acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2015,

VU l'approbation du Compte de gestion 2014 par le Conseil Municipal lors de sa séance du 27 mars 2015,

VU l'arrêté du Compte administratif 2014 par le Conseil Municipal lors de sa séance du 27 mars 2015,

VU l'affectation du résultat de clôture de l'exercice 2014 par le Conseil Municipal lors de sa séance du 27 mars 2015,

VU l'adoption du Budget Primitif 2015 (intégrant la reprise des résultats de l'exercice 2014 ainsi que les restes à réaliser de la Section d'Investissement de l'exercice 2014), par le Conseil Municipal lors de sa séance du 27 mars 2015,

VU la délibération du Conseil Municipal du 26 juin 2015 portant sur l'adoption de la Décision Modificative N°1 du Budget 2015,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 novembre 2015 adoptant la Décision modificative n°2 - Budget 2015,

VU la note explicative de synthèse adressée aux membres du Conseil municipal et portant sur le Débat d'orientation budgétaire 2016,

VU la délibération du Conseil Municipal du 12 février 2016 prenant acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2016,

VU le Compte de gestion de l'exercice 2015 de la Commune, portant sur son Budget principal, établi par le Comptable en exercice, Monsieur TIXIER Luc, remis à l'Ordonnateur, Monsieur Daniel Vachez, Maire de Noisiel, et faisant apparaître les résultats suivants :

Résultats budgétaires de l'exercice 2015

Budget principal	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes	5 392 173,97	23 615 601,48	29 007 775,45
Dépenses	6 654 429,20	23 224 653,32	29 879 082,52
Résultat de l'exercice Excédent Déficit	1 262 255,23	390 948,16	871 307,07

Résultats d'exécution du budget principal 2015

(Résultat de clôture de l'exercice 2015)

Budget principal	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2014	Part affectée à l'investissement : exercice 2015 (*)	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture de l'exercice 2015
Investissement	- 440 788,63	0.00	- 1 262 255,23	- 1 703 043,86
Fonctionnement	2 413 934,79	428 085,96	390 948,16	2 376 796,99
Total	1 973 146,16	428 085,96	- 871 307,07	673 753,13

VU l'avis favorable émis par la Commission des Finances lors de sa réunion du 21 mars 2016,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

APPROUVE le Compte de Gestion de l'exercice 2015.

CHARGE Monsieur le Maire de le signer.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

D. Vachez

Daniel VACHEZ



Transmis au représentant de l'Etat le 12 AVR. 2016
Publié le 12 AVR. 2016